

CONTRIBUTION FAMILIALE

Année scolaire 2025-2026

I - FRAIS DE DOSSIER : 35 € (somme non déductible)

II - SCOLARITE :

Les tableaux ci-dessous vous permettent de calculer la somme due par mois (sur 10 mois d'octobre 2025 à juillet 2026).

EXTERNE :

Catégories	Revenu fiscale de La famille en 2024	Maternelle Primaire	Collège	Lycée
1	0 € à 12 500 €	41	48	55
2	12 500 € à 25 000 €	56	62	80
3	25 000 € à 37 500€	69	77	99
4	37 500 € à 50 000 €	83	89	111
5	Plus de 50 000 €	96	103	118

Cas de plusieurs enfants scolarisés à la Providence :

- 2 enfants : **5%** de réduction sur la totalité de la scolarité.
- 3 enfants : **15%** de réduction sur la totalité de la scolarité.
- 4 enfants : **25%** de réduction sur la totalité de la scolarité.

III - RESTAURATION SCOLAIRE :

Prix à l'unité	MATERNELLE et PRIMAIRE	COLLEGE-LYCEE
Prix	5.95 €	6.50 €

IV – GARDERIE POUR L'ÉCOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE

GARDERIE DU MATIN	GARDERIE DU SOIR
De 7h30 à 8h15 : 20 € au mois ou 2 € par jour	Jusqu'à 18h : 40 € au mois ou 5 € par jour Jusqu'à 18h30 : 50 € au mois ou 6 € par jour

Pour les enfants âgés de moins de 6 ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt égal à 50 % des dépenses payées pour la garderie.

V – SECTION EQUITATION

Le montant de la section est de 480€ pour l'année.

Le paiement s'effectue en 10 mensualités de septembre à juin soit 48€/mois

Paiement par prélèvement bancaire, sauf demande particulière.

En cas de difficulté financière, n'hésitez surtout pas à demander un entretien avec les chefs d'établissement.